

# NOUVELLES AIDES ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES

JUIN 2017



[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)

**MEL**  
MÉTROPOLE  
EUROPÉENNE DE LILLE

## **L'emploi est notre priorité.**

C'est pourquoi, la Métropole Européenne de Lille a souhaité s'adresser aux premiers créateurs d'emplois : les entreprises, en définissant un nouveau dispositif d'aides.



Celui-ci est conçu pour les accompagner à tous les niveaux, dans tous les secteurs et à toutes les étapes : Implantation, innovation, développement mais aussi dans les moments difficiles pour éviter que des emplois ne disparaissent.

Notre démarche est animée par 6 objectifs simples. Elle se veut : Lisible et facile d'accès dans la jungle administrative ; Adaptée et au plus proche des entreprises de toutes tailles ; Partenariale et coordonnée avec la Région Hauts-de-France ; mais Souple puisque la MEL s'autorise aussi à intervenir seule ; Responsabilisante car nous demandons aux entreprises de s'engager ; Résolument tournée vers l'emploi.

Notre objectif : que la MEL joue pleinement son rôle d'accompagnement du monde économique en plus de ses compétences historiques sur l'aménagement, la mobilité et le foncier, trois autres leviers mobilisés au service des entreprises.

Le fascicule présenté ici, destiné aux chefs d'entreprises, leur permettra de connaître les premières étapes pour entrer dans ce dispositif d'aide.

### **Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

### **Frédérique Seels**

Conseillère métropolitaine déléguée  
Relations aux entreprises - rebond industriel - commerce et artisanat

Vous êtes chef d'entreprise ? Vous souhaitez vous implanter sur la métropole ? Vous souhaitez vous développer, innover ? Vous traversez une période difficile ? La Métropole Européenne de Lille propose un nouveau dispositif d'aides aux entreprises, d'une enveloppe de 3,2 millions d'euros par an. Une démarche coordonnée avec la Région Hauts-de-France. Ce dispositif privilégie le financement par avance remboursable et vise toutes les entreprises, tous secteurs confondus, à toutes les étapes de leur développement. Tous les dossiers soumis à la MEL feront l'objet d'une évaluation économique, financière, stratégique, sociale et environnementale. Priorité à la création et au maintien d'emplois, avec une attention particulière portée aux projets développés en faveur du rebond industriel de la métropole. Au-delà des aides financières, la Métropole Européenne de Lille accompagne les entreprises au quotidien en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins, de la création au développement en passant par l'implantation, en les aidant à trouver des locaux, des sites d'implantation par exemple.

## LES AIDES

- Développement des TPE artisanales, commerciales et de services
- Développement des PME
- Développement des grandes entreprises
- Entreprises en retournement
- Implantation
- Économie Sociale et Solidaire

## TPE ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES

**Soutenir les petites entreprises à accroître leur compétitivité et développer l'emploi.**

### Cibles

TPE ayant au moins un an d'existence, moins de 10 salariés et Chiffre d'Affaires inférieur à un million d'euros.

### Critères de recevabilité

Projet sur quatre ans – maintien et développement d'emplois.

### Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements productifs neufs, d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production, d'investissements incorporels liés au projet de développement (dont frais de conseil) avec projet d'investissement d'au minimum 30 000 €.

## PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

**Soutenir les PME à passer un cap stratégique de leur développement.**

### Cibles

PME ayant minimum un exercice fiscal.

### Critères de recevabilité

Projet sur quatre ans – maintien et développement d'emplois.

### Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements productifs neufs, d'investissements incorporels liés au projet de développement avec projet d'investissement :

- Entreprises industrielles investissements > 200 000€
- Entreprises de services à HVA investissements > 50 000€

## GRANDES ENTREPRISES

**Soutenir les Grandes Entreprises dans leur stratégie de développement.**

### Critères de recevabilité

Projet sur quatre ans. Investissement supérieur à deux millions d'euros et création + 100 emplois minimum sur quatre ans.

## CONSOLIDATION FINANCIÈRE

**Accompagner, jusqu'à sept ans, les programmes de retournement des entreprises rencontrant des difficultés afin de pérenniser un maximum d'emplois.**

### Cibles

PME + 25 salariés industrielles et/ou entreprise structurante de son secteur d'activité, à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

### Critères de recevabilité

Maintien et développement d'emplois.

### Dépenses éligibles

Dépenses en BFR, investissements corporels et incorporels liés au plan de déploiement.

## IMPLANTATION

**Favoriser la localisation de projets d'implantation créateurs d'emplois.**

### Cibles

PME, Grandes Entreprises et groupes.

### Critères de recevabilité

Projet sur 4 ans – développement de l'emploi.

- PME : Création 20 emplois minimum
- GE : 50 emplois minimum.

### Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements productifs neufs, d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production, d'investissements incorporels liés au projet de développement, BFR, coûts salariaux, frais de personnel.

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Appel à projets «Entreprendre avec la MEL » période 2015-2020**

**Soutenir le démarrage d'initiatives économiques solidaires**

Subvention en fonctionnement plafonnée à 20 000 € dans la limite de 30 % du budget prévisionnel du projet, non renouvelable.

Aide mobilisable jusqu'à 3 ans après la création de la structure.

### Critères de recevabilité

entreprises de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives et entreprises commerciales ayant l'agrément ESUS, ayant leur siège social ou exerçant une activité sur le territoire de la métropole européenne de Lille.

**Soutenir le développement d'initiatives solidaires**

Subvention en fonctionnement plafonnée à 20 000 € dans la limite de 30 % du budget prévisionnel du projet, non renouvelable.

Aide mobilisable au-delà de 3 années d'existence :

- Création d'une nouvelle activité au sein d'une structure existante,
- Essaimage territorial d'une activité existante.

### Critères de recevabilité

entreprises de l'économie sociale et solidaire : associations, coopératives et entreprises commerciales ayant l'agrément ESUS, ayant leur siège social ou exerçant une activité sur le territoire de la métropole européenne de Lille.

## INNOVATION

**Permettre l'accélération des projets de développement des entreprises afin de renforcer leur compétitivité (Fond Régional d'Innovation)**

### Cibles

Entreprises de moins de 1 000 salariés, n'appartenant pas à un groupe de plus de 2 000 salariés ayant une situation financière saine et régulière vis-à-vis des obligations fiscales et sociales.

### Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements productifs, d'investissements incorporels liés au projet d'innovation.

### PLUS D'INFORMATIONS

Métropole Européenne de Lille  
Direction des entreprises  
serveco@lillemetropole.fr  
Tél : 03 20 21 23 19  
www.lillemetropole.fr